



Le contrat **Gaggenau Care**.

Une sérénité assurée.

Gaggenau, la différence.

Profitez d'une sécurité de 3 ans en plus de votre garantie d'usine de 2 ans. Tous nos appareils électroménagers sont des produits de première qualité qui vous donneront entière satisfaction pendant de nombreuses années. La garantie d'usine est de 24 mois. Mais qu'en est-il ensuite ? Nous avons imaginé pour vous une formule spéciale: le contrat Gaggenau Care qui vous offre une sécurité additionnelle de 36 mois.

Information: www.gaggenau.com

GAGGENAU

Profitez d'une sécurité complète pendant 5 ans.

5 ans de sécurité

= 2 ans de garantie d'usine + 3 ans de contrat Gaggenau Care

Gaggenau Care. Les avantages en un coup d'œil.

- 5 ans de sécurité en matière de coûts de réparation.
- Un prix attrayant de **€ 79,99** (TVA incluse) vous met à l'abri de toutes les hausses de prix des réparations. Une franchise de € 25,00* est demandée pour toute panne survenant à partir du 25^{ème} mois.
- A l'achat de 4 appareils Gaggenau différents, vous recevez un contrat Care gratuit.**
- Tous les frais sont pris en charge par Gaggenau (pièces détachées, main-d'œuvre et déplacement).
- Le contrat commence automatiquement à l'expiration de la période de garantie d'usine.
- Un service de qualité assuré par des techniciens spécialement formés pour la réparation des appareils électroménagers de la marque Gaggenau.

Un service de qualité pour des produits de qualité.

Même après la garantie d'usine, nous sommes à votre disposition. Nous disposons d'un personnel compétent qui vous fournira les meilleures prestations de service pendant toute la durée de vie de votre appareil. Nous nous occupons de tout, depuis le manuel d'utilisation manquant jusqu'à la réparation de l'appareil.

- Nos propres spécialistes techniques disponibles partout en Belgique.
- Prise de contact directe entre notre technicien et vous, 30 minutes avant l'intervention.
- Un service de qualité assuré directement par le fabricant. Des pièces d'origine Gaggenau.
- Réparation à domicile, également le samedi.
- Un accueil téléphonique personnalisé, 7 jours sur 7 et 24 h sur 24.
- 24 mois de garantie sur chaque réparation.

Appareils.

Le contrat Care est proposé à toute notre gamme d'appareils électroménagers intégrés ou pose libre (à l'exception des appareils utilisés à des fins professionnelles ainsi que des appareils d'occasion). La souscription peut se faire jusqu'à 24 mois après l'achat de l'appareil.

* Montant TVA, pièces détachées, déplacement et main-d'œuvre compris.

** A condition que la souscription ait été demandée et que le certificat du contrat ait été envoyé.

Garant:

BSH Home Appliances s.a. – Avenue du Laerbeek, 74 – 1090 Bruxelles (Jette)

Conditions du contrat Gaggenau Care

Si le contrat Gaggenau Care a été souscrit via le site Internet de Gaggenau, l'utilisateur final a le droit d'informer Gaggenau qu'il/elle renonce à ce contrat, et ce, sans avoir à payer d'indemnité ni à en fournir le motif dans les 30 jours calendriers à compter du jour qui suit la souscription au contrat Gaggenau Care.

Les dispositions suivantes, qui décrivent les conditions et le champ d'application des prestations du contrat Gaggenau Care, n'influent en rien sur les obligations légales de garantie incombant au vendeur, conformément à la loi belge du 1er septembre 2004, dans le cadre du contrat de vente avec le consommateur.

1. Champ d'application des prestations et conditions relatives au contrat Gaggenau Care

- 1.1. Pendant la durée du contrat Gaggenau Care, Gaggenau assure via son propre service après-vente et à condition du paiement du montant de 25,00 EURO par intervention, de tous les vices matériels et/ou de fabrication démontrables, pour autant que Gaggenau ait été informée desdits vices immédiatement après leur constatation et durant la période du contrat Gaggenau Care.
- 1.2. Le respect du contrat Gaggenau Care s'opère par une réparation ; en d'autres termes, par la réparation de l'appareil ou le remplacement de composantes selon le bon vouloir de Gaggenau. Si la réparation devait s'avérer impossible, pour des motifs économiques ou autres, Gaggenau se réserve le droit, au lieu de procéder à la réparation, de proposer un appareil de remplacement équivalent. Les composantes remplacées et les appareils échangés sont la propriété de Gaggenau.
- 1.3. En cas de remplacement de l'appareil, il sera tenu compte de l'utilisation qu'a eue le consommateur du bien depuis la livraison de celui-ci. Cette utilisation sera calculée sur une base forfaitaire de 1 % du prix du nouvel appareil par mois d'utilisation.
- 1.4. Si le contrat Gaggenau Care n'est pas applicable, les frais de réparation et autres prestations fournies (par ex. frais de transport et de contrôle) seront facturés au consommateur selon les tarifs en vigueur. Le montant de 25,00 EURO par intervention ne sera pas facturé dans ces cas-là.
- 1.5. Le contrat Gaggenau Care ne peut pas être transféré à d'autres appareils.
- 1.6. La souscription au contrat Gaggenau Care doit avoir lieu pendant le délai de garantie légale de deux ans à compter de la date de livraison de l'appareil.
- 1.7. Les prestations fournies dans le cadre du contrat Gaggenau Care ne seront prises en considération que sur présentation de la preuve d'achat (mentionnant la date d'achat et/ou de livraison).

2. Durée du contrat Gaggenau Care et cessibilité

- 2.1. En vertu du contrat Gaggenau Care, il incombe immédiatement à Gaggenau de continuer à fournir les prestations visées au point 1 pendant trois ans à l'échéance de la période de garantie légale de deux ans. Cet accord prend automatiquement fin au terme des trois ans de contrat Gaggenau Care et ne requiert aucune résiliation.
- 2.2. Les prestations fournies conformément au contrat Gaggenau Care n'entraînent pas de prolongation de la période du contrat Gaggenau Care et ne donnent pas lieu à un nouveau contrat Gaggenau Care.
- 2.3. Si l'appareil est remplacé dans le délai cité au point 2.1 des présentes, le délai du contrat Gaggenau Care restant passe sur l'appareil de remplacement.
- 2.4. En cas de vente ou de cession de l'appareil, le contrat Gaggenau Care peut être cédé au nouveau propriétaire. Le cas échéant, il convient de notifier ces changements à Gaggenau en contactant par écrit BSH Home Appliances sa, avenue du Laerbeek 74, 1090 Jette. Les dispositions contractuelles du contrat Gaggenau Care restent en vigueur et sont transférées en l'état au nouveau propriétaire. Ce dernier point ne constitue pas non plus un motif valable pour prolonger la période du contrat Gaggenau Care ou entamer un nouveau contrat Gaggenau Care.

3. Exclusions du contrat Gaggenau Care

- 3.1. Les prestations dans le cadre du contrat Gaggenau Care ne valent pas sur les composantes fragiles (par ex. le verre, le plastique, le caoutchouc ou des ampoules), les défauts dus à la suite d'une utilisation négligente ou sur des défauts minimes et insignifiants pour l'utilisation de l'appareil. Par ailleurs, le contrat Gaggenau Care ne couvre pas les dégâts de transport qui ne relèvent pas de la responsabilité de Gaggenau, ni les dégâts dus à l'usure normale, à une mauvaise utilisation, à un défaut d'entretien, au non-respect des indications d'utilisation ou de montage, à un usage autre que domestique, ou à des modifications ou réparations entreprises par le consommateur ou par des tiers.

Les prestations dans le cadre du contrat Gaggenau Care ne valent pas sur:

- un mauvais raccordement électrique;
- une réaction chimique ou électrochimique provoquée par l'eau;
- des contraintes environnementales anormales en général;
- une utilisation de l'appareil d'une manière inadaptée;
- un contact avec des matières hostiles.

4. Modalités de paiement

- 4.1. Le prix renseigné dans le formulaire de demande est payable dès la réception de la facture. Les montants s'entendent TVA comprise et sont facturés à la date de souscription du contrat Gaggenau Care. Le prix indiqué constitue la somme totale à payer TVA comprise. Tous les montants dus sont payables au comptant au siège social de la SA BSH Home Appliances, 1090 Jette, Avenue du Laerbeek 74.
- 4.2. À côté du prix qui doit être payé, Gaggenau facture le montant de 25,00 EURO par intervention. Le prix indiqué constitue la somme totale à payer TVA comprise.

5. Droit de révocation

- 5.1. S'il a été souscrit au contrat Gaggenau Care via le site Internet de Gaggenau, le consommateur a le droit d'informer Gaggenau qu'il/elle renonce au contrat Gaggenau Care, et ce, sans avoir à payer d'indemnité ni à en fournir le motif dans les 30 jours calendriers à compter du jour qui suit la souscription du contrat Gaggenau Care. Gaggenau s'engage à rembourser les montants versés au consommateur dans un délai maximum de 30 jours après la date de révocation. Passé le délai de 30 jours calendriers, la souscription au contrat Gaggenau Care est réputée acceptée.

6. Responsabilité

- 6.1. Ces conditions ne portent pas sur des réclamations étendues ou autres – en particulier sur la réparation de dégâts n'ayant pas trait à l'appareil – si la responsabilité de Gaggenau n'est pas confirmée légalement.
- 6.2. Gaggenau ne peut pas être tenue responsable de désagréments ou de dégâts dus à l'utilisation d'Internet, et plus particulièrement à une panne du système, à l'intrusion de tiers ou de virus, ou à un quelconque fait considéré comme cas de force majeure par la jurisprudence.

7. Propriété intellectuelle

- 7.1. Tous les composants du site de Gaggenau, soit tant les éléments visuels que sonores, y compris la technologie utilisée à cet effet, sont protégés par des droits d'auteur, des marques déposées ou des brevets, ou de manière plus générale, par la loi relative à la propriété intellectuelle. Ces éléments sont la propriété exclusive de Gaggenau.
- 7.2. Les consommateurs qui disposent de leur propre site Internet et qui souhaitent, même pour une utilisation à titre purement personnelle, configurer un lien automatique entre leur site et la page d'accueil du site de Gaggenau, doivent pour ce faire demander une autorisation expresse à Gaggenau. Il est formellement interdit de créer des liens hypertextes vers le site de Gaggenau par la technique du "framing" ou du "in-line linking". Tout lien existant doit être supprimé à la demande de Gaggenau.

8. Règlement d'une intervention ou signalement de modifications

- 8.1. Veuillez noter les données de la plaquette de signalisation en cas de demande de réparation durant la période du contrat Gaggenau Care. Des informations supplémentaires sur la plaquette de signalisation et son emplacement sur l'appareil peuvent être obtenues à la page suivante: <http://www.gaggenau-eshop.com>.
- 8.2. En cas de réclamation au titre du contrat, de modification de vos données personnelles ou de vente/cession de l'appareil, veuillez prendre contact avec le service d'assistance de Gaggenau:
 - sur Internet via <http://www.gaggenau.com>;
 - par téléphone au numéro 070/22.21.48;
 - par écrit à l'adresse BSH Home Appliances sa, avenue du Laerbeek 74, 1090 Jette.
- 8.3. Le jour de la réparation, veuillez garder la preuve du contrat Gaggenau Care ainsi que la preuve d'achat originale de l'appareil à portée de main pour les présenter à notre technicien.

En cas d'enlèvement par Gaggenau, veuillez joindre aux documents d'expédition une copie du contrat Gaggenau Care et de la preuve d'achat de l'appareil.

9. Généralités

- 9.1. La nullité de toute disposition des présentes conditions ne portera aucunement préjudice à la validité des autres dispositions, et n'entraînera pas la nullité de ces dernières.
- 9.2. Le consommateur déclare avoir lu les présentes conditions générales et accepter l'ensemble des dispositions, conditions et prix qui y sont renseignés.
- 9.3. Le contrat entre Gaggenau et le consommateur est conclu dans la langue du site.
- 9.4. Les présentes conditions et les conséquences juridiques qui en découlent sont régies par le droit belge uniquement. Tout litige découlant des présentes conditions relève de la compétence de l'arrondissement juridique choisi par la partie requérante, conformément aux dispositions de l'article 624 du Code judiciaire belge.